



C o m m u n i q u é
d e p r e s s e

Lundi 21 février 2022

TALENTS **Adami** APPEL À CANDIDATURES art & tech Talents Adami art et technologie : 2^e édition !

L'Adami lance la 2^e édition de son opération Talents Adami art et technologie.

Ce programme a été initié pour promouvoir le lien entre création artistique et innovation technologique et favoriser les échanges entre des communautés créatives différentes. En partenariat avec des lieux et festivals, l'Adami propose d'accompagner cette année **un projet mêlant spectacle (théâtre ou danse) et technologies** sur toutes les phases de son développement jusqu'à sa diffusion.

► **Objectifs de ce programme :**

- Soutenir la création et la diffusion de projets hybrides mêlant art et technologie
- Favoriser la programmation de spectacles innovants dans des lieux à vocation généraliste
- Accompagner ces projets dans un écosystème de financements réduits
- Décloisonner les genres artistiques et les réseaux

Après une première édition qui a mis en avant deux projets musicaux : [*Sergei* de Lucie Antunes et le collectif Scale et \(Un\)related to god d'Apollo Noir & Thomas Pons](#), l'Adami renouvelle son opération et cherche cette fois-ci à accompagner un projet de spectacle (théâtre ou danse).

**Les candidatures sont ouvertes du 21 février au 21 mars 2022 inclus via :
[LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)**

► **Modalités de sélection et d'accompagnement :**

1 | L'appel à candidatures est ouvert du 21 février au 21 mars.

2 | Un comité de professionnels provenant de réseaux différents choisira parmi les candidatures le projet lauréat de l'opération Talents Adami art et technologie 2022.

Ce comité est composé des lieux et structures partenaires suivants :

- L'Adami
- Centre des arts, Enghien les Bains
- Institut français
- La Gaité Lyrique, Paris
- Le Quai, Angers
- Les Subsistances, Lyon
- Chaillot – Théâtre national de la Danse, Paris
- TNG, Lyon

3 | Le projet lauréat sera accompagné sur une période de deux années maximum (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023) selon le planning prévisionnel suivant :

- Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023 : accueil par des lieux partenaires lors de deux résidences accompagnées avec un objectif d'adaptabilité du projet

Une enveloppe de 15 000 € maximum sera allouée au lauréat pour ces résidences.
Les conditions d'utilisation de cette enveloppe seront définies par le lauréat en concertation avec l'Adami.

- Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023 : accueil par deux lieux partenaires pour la diffusion du projet.

L'Adami versera à la structure lauréate un prix de cession, dont le montant sera déterminé en concertation avec les lieux/festivals partenaires qui accueilleront lesdites dates dans la limite de 12 000 € maximum pour l'ensemble des dates.

► **Conditions de participation :**

- Avoir une structure (la demande doit être portée exclusivement par une structure de droit privé) établie sur le territoire français ;
- Avoir déjà produit au moins un spectacle incluant des nouvelles technologies ;
- Proposer un projet de spectacle (théâtre ou danse) impliquant au moins un artiste-interprète sur scène, et utilisant les nouvelles technologies (sont exclues les propositions relevant de l'œuvre en ligne, les installations et œuvres plastiques, les installations vidéo) ;
- Le projet doit être en cours de création/développement à la date de candidature qui devra faire l'objet de deux représentations avant le 31 décembre 2023 ;
- Le projet présenté a le potentiel d'être modulable, transportable ;
- Avoir besoin d'un soutien pour ouvrir et développer son réseau de diffusion ;
- Être ouvert aux conseils de professionnels.

► **Les documents suivants seront demandés :**

- Présentation de l'équipe artistique (CV, bio, vidéos de projets précédemment réalisés...) ;
- Présentation détaillée du projet de création (4 pages maximum) ;
- Présentation pitchée du projet en vidéo d'une minute maximum ;
- Fiche technique (liste du matériel, plan, etc...) ;
- Une note d'intention présentant les besoins et les attentes de cet accompagnement ;
- Budget de création et plan de financement du projet ;
- Calendrier de production prévisionnel qui inclut la/les deux sessions de résidences et les deux diffusions en N+1 ;
- Tous les documents complémentaires susceptibles d'étayer la candidature.

PARTENAIRES



#TalentsAdami
#ArtTech

Contacts

Caroline Buire, responsable de la communication événementielle
cbuire@adami.fr - 01 44 63 10 84

Laure Pelen, cheffe de projet Talents Adami art et technologie
lpelen@adami.fr - 01 44 63 10 15



Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr

L'Adami, société de services des artistes-interprètes : gestion des droits, défense des intérêts, aide financière aux projets et accompagnement de carrière...